



Le Directeur général

Paris, le 15 décembre 1990

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 1991, FRANCE TÉLÉCOM ne sera plus une Administration d'État, mais un Exploitant Autonome de Droit Public dont le ministre des PTE assurera la tutelle. Nous disposerons ainsi d'une plus grande souplesse de fonctionnement pour nous développer sur un marché de plus en plus concurrentiel. Le personnel restera fonctionnaire et les reclassements, puis les reclassifications, lui apporteront de réelles améliorations de carrière.

Ces évolutions sont fondamentales pour l'avenir de l'ensemble du groupe. Pour vous permettre d'en parler autour de vous, et notamment à nos clients et à nos fournisseurs, nous avons préparé ce petit guide. A partir des principales questions qui sont habituellement posées sur les changements en cours, vous trouverez des éléments de réponse, destinés à vous permettre de mieux dialoguer avec vos interlocuteurs.

Je souhaite que vous participiez à cet effort d'information afin que tous nos concitoyens comprennent le sens des évolutions prévues : rénover et moderniser notre service public pour en faire un des grands opérateurs internationaux de télécommunications.

Soyez-en, Madame, Monsieur, dès maintenant remerciés.

Marcel ROULET
Directeur général